

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	16
Membres ayant donné pouvoir	4
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	2/12/2024
Date d'affichage de la convocation	2/12/2024

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX, Mme Marguerite D'ARGENT et M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE L'OPERATION D'URBANISME COLLABORATIF
« BIMBY & BUNTI » AVEC VILLES VIVANTES**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » inscrivant l'objectif national de diviser par deux l'artificialisation des sols d'ici 2030 et d'atteindre la zéro artificialisation nette en 2050,
Vu le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine entré en vigueur le 27 mars 2020,
Vu le SCoT du Ruffécois, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays du Ruffécois approuvé en conseil syndical le 25 mars 2019,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Ruffec, approuvé le 24 octobre 2022,

Considérant l'objectif de la commune de Ruffec de développer une offre d'habitat qualitative et attractive grâce à la densification de logement et la résorption des vacances,
Considérant les travaux de Villes Vivantes et leur offre pour expérimenter les dispositifs BIMBY et BUNTI qui propose d'accompagner la collectivité et ses habitants
Considérant la prise en charge de 25% du budget total prévu par Villes Vivantes dans le cadre de leurs travaux de recherches,

Monsieur FORT, rapporteur pour Monsieur le Maire, expose :

Présente les objectifs de cette expérimentation avec le laboratoire de recherche et développement 'Villes Vivantes' pour apporter une réponse opérationnelle à l'objectif de renouvellement urbain et de développement de l'habitat tout en limitant l'artificialisation des sols et en réinvestissant le parc de logements vacants.

Cette collaboration permet de proposer un accompagnement aux habitants pour évaluer et mettre en œuvre tout projet permettant de produire une offre nouvelle de logement et de requalifier durablement le parc de logements privés.

Concrètement, l'objectif est de créer ou réoccuper 20 logements/locaux sur des parcelles déjà bâties ou dans du bâti ancien.

La convention est prévue sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 avec une participation financière de la ville de Ruffec de 240 000 € TTC au total soit 48 000 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de recherche et développement partagés relative à l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif 'Bimby et Bunti' à l'échelle de la commune, telle que jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent. Précise que la convention est conclue pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget des exercices correspondants.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée le : **17 DEC. 2024**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

